C'est donc dire que c'est un geste qui est réfléchi et qui est posé après que le contribuable a fait preuve d'une grossière négligence à l'égard de sa responsabilité de payer des impôts qui sont dus au gouvernement, et pour ne pas imposer le fardeau de ces impôts non payés aux millions de contribuables qui, eux, les paient régulièrement toutes les semaines sinon tous les mois sans se plaindre du tout.

[Traduction]

LES PÉNALITÉS INFLIGÉES AUX PERSONNES ÂGÉES PAR LE MINISTÈRE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Revenu national. La Chambre n'ignore pas que les personnes âgées qui vivent de la sécurité de la vieillesse et de leurs économies doivent payer leurs impôts tous les trimestres. Le ministre sait que, jusqu'à tout récemment, on n'imposait pas d'intérêts ni de pénalités à ceux qui n'avaient qu'un impôt minime à payer si le versement n'était pas fait tous les trimestres. Pourtant, récemment, des gens qui doivent payer moins de \$1,000 d'impôt sur le revenu se sont vus infliger des pénalités et des intérêts si leurs versements n'étaient pas faits tous les trimestres. Quand le ministre mettra-t-il fin à ce harcèlement indû qui vise à récupérer quelques broutilles auprès de personnes âgées qui doivent verser des acomptes trimestriels?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que c'est l'exemple le plus éclatant de la mauvaise foi de l'Opposition en posant des questions touchant aux pratiques du ministère du Revenu. Nous ne nous préoccupons pas d'aller chercher les cents et les dix cents qui traînent à gauche et à droite. Nous avons comme préoccupation de rappeler aux contrevenants à la loi de l'impôt sur le revenu, et ceux surtout qui le font de la façon la plus grossière, leurs responsabilités vis-à-vis des paiements d'impôt.

Cependant, j'aimerais signaler au député que pour ce qui est des paiements trimestriels par des groupes particuliers de citoyens, il y a dans la programmation de nos systèmes une façon de déterminer et d'indiquer que des paiements trimestriels doivent être faits. Ceci s'applique ou peut s'appliquer à certaines personnes âgées qui touchent des revenus une certaine période de temps, et nous leur rappelons tout simplement leurs responsabilités et la nécessité qu'ils ont de respecter la loi de l'impôt sur le revenu à ce sujet. Nous ne le faisons pas de façon mesquine, nous le faisons simplement en leur rappelant les dispositions de la loi à ce sujet.

[Traduction]

M. Blenkarn: Le ministre devrait savoir qu'ils envoient des avis et saississent les comptes; voilà comment ils procèdent. Le ministre devrait savoir également que les personnes âgées bénéficiaient de la retenue des impôts à la source lorsqu'elles travaillaient, alors que maintenant on leur demande d'estimer à l'avance leur revenu, ce que beaucoup ne savent pas faire.

L'ESTIMATION DU REVENU À L'AVANCE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le ministre fera-t-il preuve de compassion en montrant aux personnes âgées comment estimer à l'avance leur revenu?

Questions orales

Quand cessera-t-il de les traiter comme des malfaiteurs, des voleurs ou des bons à rien? Quand fera-t-il preuve d'un peu de compassion, d'un peu de décence et d'un peu de bon sens? Quand traitera-t-il le ministère du Revenu national comme un problème social et s'occupera-t-il de la perception des impôts comme on le faisait autrefois?

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que c'est là l'utilisation de la forme la plus dégoûtante de la démagogie. De plus, je vais répéter les derniers mots de la phrase que je viens de dire, savoir, la forme la plus dégoûtante de la démagogie. Le député devrait dire: Monsieur le ministre du Revenu, la Chambre, ce Parlement a adopté une loi. Dans cette loi, on vous impose la responsabilité de rappeler de payer à ceux dont un certain montant de leurs revenus n'est pas cotisé chaque semaine ou chaque mois, la loi vous impose de leur demander de le faire par paiements trimestriels. Moi, le député de Mississauga, je demande que vous négligiez le Parlement, que vous disiez aux fonctionnaires: faites fi de la loi, faites fi du Parlement, ne demandez pas à ces contribuables qui sont en contravention de respecter la loi.

Cela peut entraîner des situations difficiles pour un groupe de contribuables, et j'ai déjà signalé que j'avais porté cette situation particulière à l'attention du ministre des Finances qui, lui, verra s'il est opportun, étant donné les faits, d'accorder un statut particulier vis-à-vis de cette disposition de la loi à l'égard d'un groupe particulier de contribuables.

• (1450)

[Traduction]

L'INDUSTRIE

LE RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR LA PÉTROCHIMIE

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le groupe d'étude sur la pétrochimie constitué sous la direction de M. Bolger, de Shell Canada, devait lui présenter son rapport avant la fin de l'année ou peu après. Le ministre dispose-t-il maintenant du rapport? Sinon, lui a-t-on donné une date ou quelque indication quant au délai dans lequel il pourra l'obtenir?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, les coprésidents du groupe d'étude ont fait savoir que le rapport sera prêt un peu plus tard qu'ils ne l'avaient prévu. Par ailleurs, certains gouvernements provinciaux ont demandé qu'on discute du projet de rapport avec eux. J'ai autorisé le groupe d'étude à le faire. Les coprésidents prévoient que ce document sera prêt au cours du mois prochain.

M. le Président: La parole est au député de Winnipeg-Birds Hill.